

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7 – finances  
locales

Sous-domaine : 7.5 -  
subventions

Objet : vote subventions aux  
associations 2025

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
27/03/2025

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 011-211102439-20250410-202516-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix du mois d'avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert, PUGINIER Régis

Excusée : BILLIATO Lucie

Secrétaire de séance : Mr PUGINIER Régis

Mr QUINTA Régis ne prend pas part à la décision concernant l'association dont il est président et quitte la séance au moment de cette décision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer à chaque association les subventions maximales suivantes au titre de l'exercice 2025 :

Comité des fêtes Montferrand	2000
Anciens combattants	500
Ass. Patrimoine Culture	800
Coopérative Scolaire	1000
A.C.C.A. de Montferrand	900
Sté Pêche Labastide Montferrand	120
Cassole Montferrandaise	400
Entente Naurouze Labastide	2 000
Assoc. Loisirs Montferrandais	500
Charrettes de Labastide	120
Souvenir Français	50
<b>TOTAL</b>	<b>8390</b>

M. le Maire ou l'un de ses adjoints est chargé de procéder au versement de ces subventions dans la mesure où les justificatifs comptables de l'exercice précédent ont été fournis par chacune de ces associations.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 11 avril 2025

